

Adresse de la société populaire de Salins, qui tisse les éloges de la Convention et l'invite à forger des nouvelles foudres pour exterminer les tyrans et leurs vils suppôts, lors de la séance du 25 germinal an II (14 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Salins, qui tisse les éloges de la Convention et l'invite à forger des nouvelles foudres pour exterminer les tyrans et leurs vils suppôts, lors de la séance du 25 germinal an II (14 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 549-550;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29747_t1_0549_0000_9

Fichier pdf généré le 30/01/2023

héros pacifiques qui êtes prêts à tout sacrifier pour féconder les contrées, les plus stériles, pour préparer la liberté et le bonheur de notre dernière postérité.

C'est dans ces sentimens que nous vous prions d'agréer l'adresse de félicitation que nous vous adressons, au sujet de la liberté des nègres, au nom du Genre humain.»

VERNINAC (*présid.*), REBIÈRE (*secrét.*),
BORIE, REBOURGER.

k

[*La comm. de Sauveterre, à la Conv.; 12 vent. II*] (1).

« Citoyens représentans,

C'est avec bien du plaisir que je vous apprend que cette commune s'est déclarée à la hauteur des circonstances et a fermé la porte de son église au jongleur qui vouloit continuer à lui prêcher le mensonge; que chaque décade elle veut que des bons sans-culottes lui prêchent les préceptes de la Raison au même lieu où les préceptes du fanatisme de l'erreur et de l'intérêt lui étoient continuellement prêchés et vous devez penser, Citoyens représentans, que les patriotes de 1789 qui sont dans cette commune, la maintiendront dans ses mesures révolutionnaires. Ce n'est pas tout, il faut que vous sachiez les sacrifices, les offrandes civiques qu'elle a fait à la République :

Un cavalier jacobin armé, monté et équipé; 23 marcs d'or et d'argenterie provenant de calices, patènes, etc., qui se sont trouvés dans la ci-devant église de cette commune; 7 marcs d'or et argent en galons provenant des ornemens; 200 livres pesant de plomb pour faire des balles; 101 bonnes chemises, 80 chemises demi-usées, 52 chemises usées, 80 livres de charpie, 33 livres de bandes, 10 linceuls, 6 essuie-mains; ces derniers effets destinés pour les défenseurs de la patrie. 45 défenseurs à la République sur une population de 550 âmes.

J'oublie de vous apprendre le plus grand coup de massue donné au fanatisme par les citoyennes sans-culottes de cette commune; il existoit une croix de mission au milieu de la place publique; elle a été renversée sans que personne ait ressenti de commotion à sa chute et au même endroit elles ont planté l'arbre de la liberté et de l'égalité. Vive la Montagne. Ça va et ça viendra. S. et F.»

BONNAC (*secrét. greffier*).

l

[*La comm. de Mailleroncourt-Charette, à la Conv.; 12 germ. II*] (2).

« Citoyens,

Recevez l'expression de nos sentimens sur l'horrible conjuration que vous venez de déjouer; qu'ils périssent tous les scélérats qui voudraient nous enlever l'air pur de la liberté

que nous commençons à respirer; les monstres qui cherchent à nous donner des fers doivent disparaître de la République que vous avez fondée.

Continuez vos travaux, Pères de la Patrie, que les obstacles qui se présentent pour vous arrêter dans la route du bonheur que vous nous préparez, vous rendent plus fermes à vos postes; vous lasserez les despotes et les tyrans, vous ferez punir les traîtres, et l'univers qui verra la France totalement régénérée par vous, enviera la liberté que vous nous aurez donnée; puissiez vous, Citoyens, jouir de la douce récompense de voir les peuples goûter le même bonheur et réunis à nous, avec la même reconnaissance que celle qui nous anime, s'écrier : Vive la Montagne, Vive la liberté et l'égalité que ses travaux nous ont donné.»

P. VILLIAUME (*maire*), J.C. PERNEY, J.C. REMOND, N. MEZEL, J. JULLIAND, A. BRABERT, G. PRADILLON, J. CITOT, LIÉNARD, H. LIÉNARD, A. LIÉNARD, N. VINCENT, C. LIÉNARD, J.F. LIÉNARD, LAMBERT.

m

[*La comm. de Crespy-en-Laonnois, à la Conv.; 21 germ. II*] (1).

« Citoyens législateurs,

Les traits brûlants de la foudre lancée du sommet de la montagne viennent d'écraser les nouveaux titans conjurés contre notre sainte liberté, et de les engloutir dans le gouffre affreux qu'ils avaient creusé sous nos pas.

Que cette foudre vengeresse reste toujours allumée dans vos mains, qu'elle ne s'éteigne que quand elle aura consumé jusqu'à la dernière cendre des ennemis déclarés et cachés de la République, et que les bases de la justice et de la vertu seront devenues inébranlables, comme celles du rocher sur lequel vous êtes assis. Tels sont les vœux ardents du Conseil général de la commune de Crespy.»

LAISNÉ, GOBET, GLAVEL, DEVIVASSE, LABICHE, FINGANT, COURTONNE, LAUMIER, DUMET.

n

Le Conseil général de la commune de Chauny, département de l'Aisne, la Société populaire de la même ville, félicitent la Convention, sur les mesures qu'elle a prises contre les conspirateurs, et l'invitent à rester à son poste (2).

o

[*La Sté popul. de Salins, à la Conv.; 24 vent. II*] (3).

« MONTAIGNE Sainte ! tu fixes sans cesse par tes opérations immortelles les regards de la France et du monde entier; la sagesse de tes

(1) C 298, pl. 1042, p. 15. B^{1a}, 25 germ. (1^{er} suppl¹) et 26 germ. (2^e suppl¹); *Débats*, n° 574, p. 440.

(2) B^{1a}, 25 germ. (1^{er} suppl¹); *Débats*, n° 574, p. 440.

(3) C 300, pl. 1052, p. 4. B^{1a}, 25 germ. (1^{er} suppl¹); *Débats*, n° 574, p. 440.

(1) C 297, pl. 1027, p. 32.

(2) C 298, pl. 1042, p. 24. B^{1a}, 27 germ. (suppl¹); *Débats*, n° 577, p. 487.

décrets a cent fois sauvé la patrie; une de tes lois vient de prononcer la destruction de ses ennemis intérieurs qui le sont aussi de l'humanité; celle qui les déclare indignes d'habiter le sol sacré de la liberté est marquée du sceau de la sagesse. Qu'ils aillent sur une terre esclave rougir de leurs forfaits et étouffer s'il se peut leurs remords! Que les sans-culottes jouissent en paix de leur fortune que tu viens de déclarer sacrée et inviolable! Répartis tous les biens des ennemis de la liberté! Nous te félicitons de tes travaux, et nous t'invitons à forger de nouvelles foudres pour exterminer les tyrans et leurs vils suppôts.»

BAVILLET (présid.), PARNET (secrét.),
CLAUDET (secrét.).

p

[La Sté popul. de Foug, à la Conv.; s.d.] (1).

Citoyens représentants,

Nous avons gémé sans nous abattre ni nous déconcerter sur la nouvelle de la conjuration contre la souveraineté du peuple français. Les ennemis de sa régénération, jaloux de son bonheur, ne pouvant soutenir l'éclat de la lumière qui, de la montagne, sort avec le radieux de l'astre du jour, ourdissent sans cesse des trames odieuses pour l'obscurcir. Ils conjurent sa perte; que la juste punition des coupables fasse frémir tous les malveillants! que le glaive de la loi tranche leurs jours perfides! que leurs complots abominables périssent avec eux! et que leur mémoire ne se conserve que pour être en exécration parmi tous les peuples de l'Univers.

Nous vous devons, Citoyens législateurs, et aux Comités de salut public et de surveillance, les plus grandes félicitations sur l'activité, le courage et l'énergie avec lesquels cette trame infâme a été déjouée. Nous vous en devons pour le Code des successions qui vient de paraître, travaux qui ont sauvé la République au milieu des plus grands dangers. Recevez-les, ils partent d'un cœur vraiment républicain.

Citoyens représentants, conservez votre poste et ne le quittez qu'après que la République sera affermie, consolidée d'une manière stable et inébranlable.

Pour nous, admirateurs fidèles de vos travaux, nous jurons la plus grande soumission à vos respectables décrets. Nous jurons de les faire respecter et exécuter, de dénoncer les traîtres qui viendraient à notre connaissance, de vous soutenir de tout notre pouvoir, de plutôt mourir que de souffrir la moindre violation dans les droits sacrés des peuples, et tandis que notre jeunesse enrolée sous les drapeaux de la Liberté part combattre les tyrans et leurs satellites, nos bras agrestes s'occupent avec activité à extraire le salpêtre nécessaire à leur lancer la mort.»

LAURENT (présid.), DUPLATEAU (secrét.),
HUSSON (secrét.).

q

[La municip. d'Agde, à la Conv.; s.d.] (1).

« Citoyens représentants,

Nous avons appris avec une profonde indignation, l'horrible conspiration que les ennemis du peuple avaient encore osé tramer contre son bonheur; nos premiers regards se sont portés vers le sommet de cette sublime Montagne, d'où, à l'instar de la roche tarpéenne sont précipités tous les conspirateurs; nous avons vu le zèle infatigable de nos Comités de salut public et sûreté générale, et pleins de confiance dans votre sollicitude et énergie, nous avons proclamé une seconde fois l'unité, l'indivisibilité de la République, le triomphe de la liberté et de l'égalité, la chute des tyrans et de tous les conspirateurs, que vous devez continuer de frapper de la foudre nationale.

Citoyens représentants, la commune d'Agde, qui longtemps avant la révolution, se démontra l'ennemie de la tyrannie et que vous avez déclaré avoir bien mérité de la patrie, vous conjure au nom de cette même patrie, dont vous êtes les pères, de rester inébranlables au poste d'honneur que vous a confié le peuple français; investis de toute sa force, vous en disposerez pour son bonheur, vous consoliderez le gouvernement républicain, qu'il a juré de maintenir; vous éterniserez le règne glorieux de la liberté et de l'égalité, et après avoir rempli cette sublime tâche, déposant entre les mains de vos successeurs, les rênes du gouvernement, vous aurez acquis le titre le plus précieux à des républicains, celui d'avoir bien mérité de leur patrie. Tels sont les vœux de la commune républicaine d'Agde, qui renouvelle entre vos mains le serment de ne reconnaître d'autres lois, que les décrets du sénat français, et de mourir à son poste pour les faire respecter.

Vive la République une et indivisible; périsent à jamais les tyrans et les traîtres.»

LE PELLETIER (maire), BARRAT GIRAUDY, FOURNIÉ, BOUSQUET, LOUVET, DAUBY, [et une signature illisible].

r

[Le distr. de Nyons, à la Conv.; 1^{er} germ. II] (2).

« Cette décade, nous avons fait l'adjudication définitive de 23 lots d'immeubles d'émigrés. Le montant de l'estimation se portait à 38.908 liv. Le prix d'adjudication a été de 133.400 liv.; c'est-à-dire que l'adjudication a plus fait que de tripler l'estimation. Vive la République. S. et F. »

LEMOYNE, AUZIN, SOULIER.

(1) C 300, pl. 1058, p. 11. Bⁱⁿ, 25 germ. (1^{er} suppl^t); 29 germ. (2^e suppl^t) et 1^{er} flor. (2^e suppl^t); Débats, n° 574, p. 440.

(1) C 298, pl. 1042, p. 14. Bⁱⁿ, 25 germ. (1^{er} suppl^t); Débats, n° 574, p. 440.

(2) C 298, pl. 1042, p. 33. Bⁱⁿ, 25 germ. (2^e suppl^t); Débats, n° 574, p. 441; J. Sablier, n° 1258.